L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 FEVRIER 1849.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 80, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 17 FEVRIER.

Le président. — Le message du président en réponse aux résolutions votées par la Chambre des Représentans le [illegible] nous est parvenu hier. Nous regrettons que l'encombrement de nos colonnes ne nous permette pas d'insérer ce document comme il le mériterait. Nous nous bornerons à dire que la lecture du message est de nature à calmer les appréhensions que l'on aurait pu concevoir. Il est évident, d'après les explications données par M. Sevier et M. Clifford, dans le but de lever certains obstacles, ne peuvent en aucune façon altérer la validité des stipulations acceptées par le Mexique et les Etats-Unis. Nous avons dès le principe exprimé cette opinion et nous sommes d'ailleurs, nous sommes fort étonnés qu'il y ait eu un seul avis contradictoire. Un traité est un traité, et une fois conclu, rien ne peut en altérer les clauses. Nos commissaires ont été peut-être imprudens, mais notre gouvernement ne saurait être responsable de tous leurs actes.

Le général Taylor. Nous apprenons par des dépêches télégraphiques que le général Taylor est arrivé le 11 courant à Louisville. Les [illegible] et les autorités de cette ville l'ont reçu avec une extrême cordialité. Il devait se mettre immédiatement en route pour Frankfort et Cincinnati.

Théatre d'Orléans.—Le Théatre d'Orléans était rempli mardi soir, malgré le temps affreux qu'il faisait. Les admirateurs de l'incomparable génie de Meyerbeer avaient bravé la pluie, la boue et le vent de Nord pour assister à la reprise de Robert-le-Diable.—La seconde représentation de magnifique opéra devait avoir [illegible]

[illegible]

Correspondance de l'Abeille.

Washington, 7 février 1849.

[illegible]

Il y a long-temps que la Cour Suprême ne s'était prononcée sur une affaire aussi importante. Malheureusement le tribunal a été presque également partagé d'avis, et les juges ont différé sur la question de principe.

M. Benton a présenté et soutenu un projet de loi pour la construction d'un chemin de fer entre St-Louis du Missouri et San Francisco. Il a fait un excellent discours, mais il s'est comme de coutume mis trop souvent en scène. H.

THÉATRE D'ORLÉANS.

[illegible]

Le ballet de l'Esmeralda a été rendu avec le même succès que la première fois, sous le feu des salves d'applaudissements qui partaient de tous les côtés de la salle et qu'accompagnaient quelques bouquets. [illegible]

La reprise de Robert-le-Diable a causé un vif plaisir et cette représentation a été une véritable solennité; aussi, en la présence de cet auditoire empressé et redoutable, nos artistes ont-ils éprouvé une vive émotion, et, qu'ils nous l'avouent, ils ont eu peur! [illegible]

Dulac, chargé du rôle principal, celui de Robert, l'a rendu avec une rare intelligence, mais il n'a pu parvenir à vaincre entièrement sa frayeur, et une partie de ses moyens a été paralysée. [illegible]

[illegible]

Nous ne comprenons point que M. Dulac ait osé [illegible]

Jacques de R.

Chronique locale.

Cour du premier district.—On dit que le juge McHenry est déterminé à ne pas siéger jusqu'au jour où son greffier aura rempli l'ordre qu'il lui avait donné.

Négligence cruelle.—Un nommé [illegible] a été trouvé hier matin noyé [illegible] des rues Champs Elysées et Girod. Il paraîtrait que ce malheureux étant ivre, tomba dans ce ruisseau, et, étourdi par la chute, ne put parvenir à se relever. Un voisin charitable, témoin de cet accident, fut prévenir l'officier de police, qui ordonna à un de ses hommes de se rendre sur les lieux et de mettre à l'abri cet individu. [illegible]

Tentative de meurtre.—Manuel Thomas a fait hier un affidavit devant le recorder Seuzeneau, dans lequel il déclare qu'un nommé Manuel vint chez lui et tenta de le tuer en déchargeant un pistolet sur sa personne; heureusement il le manqua; [illegible]

Démission.—M. Emile Beauregard, collecteur des droits de Levée de la 3me Municipalité, a donné sa démission. Son successeur sera nommé à la prochaine réunion du Conseil.

Assaut grave.—George Thomas, accusé d'avoir assailli et blessé avec une baïonnette, un nommé P. Sévérah, a été arrêté hier dans le Second Municipalité. Un nommé Nichols, également accusé de complicité dans cet assaut n'a pas encore été arrêté.

Bigamie.—J. McDermott, accusé d'avoir épousé deux femmes, sera examiné mardi prochain par le recorder Baldwin.

Vol d'esclave.—Wm. Thompson, accusé d'avoir volé une jeune négresse appartenant à G. W. Beebe, Seconde Municipalité, sera examiné par le même recorder, mercredi prochain.

Recel d'esclave.—Le capitaine B. Fisely, accusé d'avoir donné asile à un esclave marron, sera examiné par le même recorder le 27 du courant.

Enquête.—Le coroner a tenu une enquête sur le corps d'un homme blanc, nom inconnu, trouvé mort à l'encoignure des rues Melpomène et Nayades. Verdict, mort de froid.

Assaut et Batterie.—Wm. Kain a fait hier un affidavit par devant le recorder Genois, dans lequel il accuse le second du steamer Oakes, de l'avoir assailli, frappé et jeté dans le fleuve. Le plaignant ajoute que l'eau en ce moment n'était pas dans les conditions nécessaires pour que le bain forcé fut reçu avec plaisir. Un warrant a été lancé contre l'accusé.

Vol.—M. Bernard Durand est venu réclamer devant le recorder Genois un billet de $100 que M. Tibier était venu déposer en Cour, comme lui ayant été donné par une mulâtresse. M. Bernard Durand ajoute qu'une nommée Adelaide s'était reconnue coupable de ce vol et l'avait avoué. L'accusée a été arrêtée et envoyée devant la 1re Cour de District.

Un individu, nommé David Henry, a été arrêté pendant la nuit de jeudi, caché dans la chambre de M. King à l'Hôtel Washington. Au moment où il a été arrêté, il avait déjà emballé une malle et volé un pistolet. L'accusé s'étant reconnu coupable, le recorder Baldwin l'a envoyé devant la 1re Cour de District.

Trouvé.—La personne qui a perdu quatre barils de graisse, il y a quelques semaines, peut aller les réclamer à la 3me Municipalité, où ils ont été déposés.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance de lundi 12 février 1849.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent: l'honorable J. Genois, recorder et président; MM. les aldermen Blanque, Barnes, Barthe, L. C. Duncan, John Duncan, Fabre, Giquel, Gourdain, Hagan, Jumonville, Lanata, Lilly, Montgomery, Silk et Wiltz—15.

Absent: M. N. Gurlie—1.

Le journal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Le message suivant, transmis par le Maire, a été lu:

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS,
12 février 1849.

A l'honorable président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre dix soumissions cachetées qui m'ont été envoyées pour réparer les rues de la Municipalité, et une pour construire un auvent sur la Vieille Levée, face au marché aux légumes.

Je suis avec respect,
Votre obéissant serviteur,
A. D. CROSSMAN, Maire

M. Wiltz ayant obtenu la dispense des règles, présente une soumission cachetée pour la construction du dit auvent.

Sur motion de M. Fabre, toutes les soumissions cachetées sont déposées sur le bureau, sujettes à l'appel du Conseil.

Lettres et Pétitions.

Affranchissements.—Première lecture.

Lecture est faite des pétitions suivantes, qui sont référées au comité judiciaire:

La pétition de Marguerite Bellevue Bienaimée, demandant l'affranchissement de l'esclave Madeleine Deynaud alias Philis, avec permission de résider dans l'Etat.

La pétition de E. G. Marmiche, demandant l'affranchissement de son esclave Jean, avec permission de résider dans l'Etat.

Lecture est faite d'une pétition de John Doyle, demandant la remise d'une amende de dix piastres.—Référée au Recorder.

Lecture est faite d'une pétition de J. V. Duralde, demandant à être remboursé de la valeur de son esclave retenu en prison et vendu conformément à la loi. Référée au comité de police.

Lecture est faite d'une pétition de P. Wellman, informant le Conseil qu'il a le contrat pour nettoyer les rues de la Municipalité, et que bien qu'il ait cinquante hommes occupés à ce travail, il ne peut réussir à les tenir en bon état; il demande quelques personnes pour l'aider.—Référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition de J. Dolhiole, offrant de payer $445 pour des banquettes faites sur sa propriété de la rue Plauché.—Référée au comité judiciaire.

Lecture est faite d'une lettre de Mme de Pontalba, demandant la permission d'examiner les archives de la Municipalité, afin de trouver certains documents.—Référée au comité judiciaire, qui devra en faire son rapport.

Lecture est faite d'une lettre de J. B. Guyot, remonteur pour les bouchers, informant le Conseil qu'il a loué du fermier de la halle aux boucheries une petite place sur la Levée, et demandant la permission de la garder.—Référée au comité de police.

Lecture est faite d'une pétition de J. Peralta, réclamant la somme de $30, balance qui lui est due sur son contrat pour réparer les ponts sur le canal Carondelet.—Référée au comité de finances.

Lecture est faite d'une pétition de Martin Fallon, demandant à être remboursé d'une certaine somme déduite de son salaire comme garde de nuit.—Référée au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de A. Prados, demandant à être remboursé d'une certaine somme déduite de son salaire comme garde de nuit.—Référée au comité de police.

Lecture est faite d'une lettre de Fanny Fryer, demandant au Conseil de donner l'ordre de se retirer aux charrettes et aux drays qui stationnent en face de son magasin, situé au coin des rues Royale et Bienville.—Référée au comité de police.

Lecture est faite d'une pétition de F. M'Carty, demandant la permission de faire entourer un petit espace sur la Levée, [illegible]—Référée au comité du premier District.

Lecture est faite d'une pétition de M. Sampson, [illegible]—Référée au comité des améliorations.

Lecture est faite d'une pétition de M. Jos. Giraud, [illegible]

[illegible]

Appel des Comités

M. Montgomery, président du comité de finances, [illegible]

Département des Travaux Publics et Améliorations.—Etat hebdomadaire de la caisse au 12 février 1849.

A balance le 3 courant	$1,600 25	
[illegible]	[illegible]	
A [illegible]	2,951 00	
Arrérages	180 61	
A remboursement de pavage	243 16	
A fiefs à recevoir	137 50	
A caisse	300 00	
A loyer de propriétés	18 00	
A département de la police	4,170 00	$12,3[illegible] 54
Par rendus et ouvr. divers	$ 50 00	
Par [illegible]	15 00	
Par intérêts	313 29	
Par entretien du pavé	532 64	
Par pavage	2,100 00	
Par déversement	900 00	
Par pompe à feu	27 45	
Par ch[illegible] à payer	2,500 00	
Par poteaux	8 00	
Par [illegible] de propriétés	20 05	
Par frais d'impression	125 00	
Par nègres de chaîne	20 50	
Par ce montant payé à divers		
A valoir sur mandats payés		
[illegible]	5,800 00	$12,253 53
A balance ce jour		$73 [illegible]

Nouvelle-Orléans, 12 février 1849.
G. DEBUYS, D. T.
G. DUREL, D. T.

Département de la Police—Etat hebdomadaire de la caisse au 10 courant.

A balance le 3 courant	$2,415 69	
A écoles publiques	60 00	
A fonds en dépôt	30 07	
A geôle de police	272 68	
A taxes de 1848	7,315 00	$10,093 44
Par frais de police	$ 108 50	
Par garde de police	402 25	
Par maison de travail	118 06	
Par frais de procès	12 35	
Par écoles publiques	3,004 32	
Par frais de bureaux	66 35	
Par fonds en dépôt	75 40	
Par trésorier des amélior.	4,170 00	
Par pompes à incendie	700 00	
Par jury de police	47 40	
Par frais de la garde de ville	70 00	
Par bienfaisance	372 30	$ 9,148 84
A balance au 10 courant		944 60
Payé à valoir sur divers mandats		500 60
12 février 1849, Nouvelle Orléans, balance au 12 courant		444 00

G. DUREL, D. T.
G. DEBUYS, D. T.

M. Montgomery, président du comité de finances, présente les résolutions suivantes, qui sont adoptées après suspension des règlements.

Résolu que le trésorier du département des travaux publics est autorisé à payer sur le mandat du maire à M. P. A. Lanauze, la somme de $265. 05 c., montant de ses divers comptes, pour fournitures faites à la Municipalité.

Résolu que le trésorier du département de la police est autorisé à payer sur le mandat du maire, les sommes ci-après, savoir:

A Rob. Spedden, coroner, pr levées de corps,	$150
Au Dr. Lemonnier, médecin employé par le coroner,	80
Au Dr. At. Natalie, médecin employé par le coroner,	10
A Mich. McCabe, réparations faites à la geôle de police,	90
Au Dr. Lemonier, médecin employé par le coroner,	60
A B. Marigny, certificats fournis aux assesseurs	59 30
A P. A. Lanauze, fournitures de quincaillerie	55 15

M. Barthe, président du comité des améliorations, présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels sur motion et après dispense des règles sont adoptés, à l'exception de la cinquième résolution autorisant le voyer à acheter les matériaux nécessaires aux réparations des rues non pavées, qui est référée de nouveau au comité des améliorations, sur la motion de M. Wiltz.

[illegible]

Ordonnance concernant la réparation du pavage des rues de la Première Municipalité, y compris celles qui pourraient être pavées par la suite.

Article 1er.—Les réparations consisteront en rétablissant avec la solidité et la régularité convenable, conformément à leurs niveaux et lignes primitives, toutes les bordures en pierres, les rigoles, les pavés, les traverses, les ponts et les pierres des ponts, etc., qui pourraient être dérangés de quelque manière que ce soit, de sorte que la circulation des rues soit en tout temps aisée et commode. A cet effet le contracteur emploiera constamment un nombre suffisant d'ouvriers pour exécuter toute les réparations dans un délai de vingt-quatre heures, après qu'elles seront devenues nécessaires.

Art. 2.—Le contracteur obéira immédiatement à tous les ordres qui lui seront donnés par le Maire, le recorder, le voyer ou le député voyer, concernant les travaux qu'il aura à exécuter, à défaut par lui de s'y conformer il sera passible d'une amende de cinquante piastres pour chaque contravention, et il sera de plus du devoir du voyer d'employer des ouvriers à n'importe quel prix, pour exécuter les travaux qu'il aurait négligé de faire, le coût desquels sera déduit du payement mensuel à faire au contracteur. Les commissaires devront chaque jour faire au voyer un rapport sur l'état des rues.

Art. 3.—Le contracteur ne sera pas obligé de réparer les dommages occasionnés au pavage par la banque du Gaz ou toute autre institution ou individu, excepté ceux qui peuvent être causés par ordre du Conseil; mais il sera obligé de faire par écrit, un rapport au bureau du voyer, de tous dommages occasionnés au pavage par la dite banque ou toute autre institution ou individus vingt quatre heures après qu'ils auront été commis. Faute par lui de rapporter les dits dommages il sera obligé de les réparer à ses propres dépens.

Art. 4.—Toutes les fois que le contracteur sera ordonné par le voyer de relever le pavage d'aucune portion de rue et de le repaver à neuf ou de remplacer les vieilles rigoles par de neuves, il sera de son devoir de le faire immédiatement. En cas de refus ou de négligence à exécuter ces ordres, il sera condamné par le recorder à une amende de $100, son contrat annulé de droit et les réparations seront faites comme il plaira au Conseil, à ses dépens et à ceux de ses cautions.

Art. 5.—Tous les matériaux, tels que pierres rondes, blocs carrés, blocs en bois, coquilles, gravois, sable, curb stones, gutter stones, etc. etc., seront fournis par le contracteur et seront de première qualité.

Art. 6.—Le contracteur fournira une bonne et solvable sécurité pour le montant de $15,000 par an devant être approuvée par le Conseil.

Art. 7.—Les paiements seront faits mensuellement sur le certificat du voyer, statuant que le contracteur a rempli les obligations de son contrat.

Art. 8.—Il est bien entendu que le voyer ne fera exécuter aucune réparation aux rues pavées aux dépens du contracteur sans lui donner par écrit au moins trois jours de notice.

Sur motion de M. Fabre, le Secrétaire donne lecture des propositions cachetées pour réparer et entretenir les rues pavées.

M. P. Caregan offre de contracter aux conditions suivantes:

	1ère année—14,000		
	2 " 13,000		
	3 " 11,000		
		$38,000	
F. Cagey,	1ère année—13,000		
	2 " 12,000		
	3 " 10,000		
		35,000	
T. Hynes,	1ère année—14,000		
	2 " 12,000		
	3 " 12,000		
		38,000	
P. Vidich,	1ère année—19,000		
	2 " 14,000		
	3 " 8,000		
		41,000	
D. Cronan,	1ère année—15,000		
	2 " 13,000		
	3 " 13,000		
		41,000	
M. Powers,	1ère année—16,000		
	2 " 15,000		
	3 " 15,000		
		46,000	
E. Sullivan,	1ère année—14,000		
	2 " 12,000		
	3 " 11,000		
		37,000	
John Sharkey,	1ère année—12,000		
	2 " 12,000		
	3 " 12,000		
		36,000	
Denis O'Leary,	1ère année—13,000		
	2 " 13,000		
	3 " 12,000		
		38,000	
Tho. Bell,	1ère année—13,000		
	2 " 12,000		
	3 " 10,000		
		35,000	

M. Hagan fait la motion que ces propositions soient référées à un comité spécial, amendement son opinion de ne pas faire partie du dit comité.

L'appel nominal réclamé sur cette motion, donne le résultat suivant:

MM. Barnes, L. C. Duncan, John Duncan, Hagan, Jumonville, Lilly et Montgomery, 7, votent dans l'affirmative, et MM. Blanque, Barthe, Fabre, Giquel, Gourdain, Lanata, Lilly et Wiltz, 8, votent dans la négative,

La motion est perdue.

M. Fabre fait la motion que le contrat soit donné à M. D. Cronan.

L'appel nominal réclamé sur cette motion, donne le résultat suivant: MM. Blanque, Barthe, Fabre, Giquel, Lanata, Silk et Wiltz, 7, votent dans l'affirmative, et MM. Barnes, L. C. Duncan, John Duncan, Gourdain, Hagan, Jumonville, Lilly et Montgomery, 8 votent dans la négative.—La motion est perdue.

Le motif suivant est soumis au Conseil:

Le vote est parce que la Municipalité No. Un gagne en ce moment deux mille piastres par mois pour les réparations des rues y compris les matériaux. J. L. Fabre.

M. Lilly fait la motion que le contrat soit donné à M. Bell. L'appel nominal réclamé sur cette motion, donne le résultat suivant: MM. Barthe, Barnes, L. C. Duncan, J. Duncan, Fabre, Giquel, Gourdain, Hagan, Lilly, Montgomery, Silk et Wiltz 13, votent dans l'affirmative. M. Lanata 1, vote dans la négative. La motion est adoptée.

Résolu que le Conseil de la Municipalité No. Un accepte la proposition contenue dans la lettre de M. Thomas Bell, datée le 9 février 1849, de réparer et maintenir en bon état les rues de cette Municipalité pendant trois ans pour et moyennant la somme de trente-cinq mille piastres, savoir: treize mille piastres (13,000) pour la première année; douze mille piastres ($12,000) pour la seconde année et dix mille piastres ($10,000) pour la troisième année. M. Thomas Bell devra fournir bonne et valable caution ce la somme de quinze mille piastres par an.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné à lundi prochain, 19 du courant, à 6 heures P. M.

J. REYNES, Secrétaire.

Décédée hier à 3 heures du matin, Mme Vve BELIE LAMBERT, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa fille Mme Vve Lucy, sont invités à assister à son enterrement, qui aura lieu cette après-midi à trois heures. Le corps est exposé rue Craps, entre Mandeville et Espagne.

De la part de sa famille.

Décédée hier soir, à huit heures et demie, à l'âge de dix-neuf ans, Mademoiselle MARIE ODILE, fille de M. Zénon Cavelier. Les parens, amis et connaissances de la famille, sont invités d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures et demie P. M. Son corps est exposé chez son père rue Royale, No. 169, entre Toulouse et St-Pierre.

Décédé hier à dix heures A. M., M. JULES V. PREVOST, à l'âge de 27 ans. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu ce jour à quatre heures et demie P. M. Son corps est exposé rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 16 février 1849.

Nos marchés ont présenté cette semaine une assez grande activité. Le beau temps exerçait déjà sur eux son influence ordinaire lorsque mercredi les dépêches du Niagara vinrent par leur teneur favorable animer la demande. Ces avis ont surtout agi très avantageusement sur les cotons, et si l'amélioration n'est pas plus sensible, c'est que la rareté et le haut prix du fret retient la spéculation. Le marché de Liverpool y est représenté comme très actif, des affaires considérables ayant été faites dans la semaine qui a précédé le départ du steamer, et les cours actuels étaient, sur Orléans, en progrès d'une hausse de ⅛ d. par liv. La même dépêche dit que les districts manufacturiers sont très florissants et qu'une hausse importante a eu lieu sur les fils.

Samedi et Dimanche derniers la pluie a tombé par torrent, mais des signes d'apparaissant au ciel: depuis ce moment jusqu'à hier soir, le temps a été magnifique. Hier une légère glace a tombé pendant quelques instants et a fait place à un froid sec, remarquable [illegible]

COTON.—Arrivé depuis le 9 courant, Louisiane et Mississippi, 33,050 balles—Tennessee 2,750—Alabama 915—Mobile et Alabama [illegible]—Texas [illegible]—ensemble 45,056 balles. Expédié dans le même temps pour Liverpool 2,000 balles—St-Pétersbourg 1,300—Amsterdam 1,150—Gênes et Marseille 990—Barcelone 507—New-York 3,481—Boston 3,656—Philadelphie 375—[illegible] [illegible] balles, ensemble [illegible] [illegible] en mains [illegible] un stock de 220,653 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1848		37,101
Arrivé durant la semaine	45,056	
Arrivé antérieurement	[illegible]	
		670,026
		707,097
Expédié durant la semaine	19,307	
Expédié antérieurement	467,137	
		487,444
Stock en main ce jour		220,653

Nous avons dit dans notre dernière revue que les correspondances particulières du Canada reçues vendredi dernier, avaient, par leur teneur favorable, porté les ventes de ce jour à 6,000 balles. Samedi malgré le mauvais temps 3,000 balles changèrent de mains. Lundi la demande pour une activité nouvelle, le résultat de la vente de 10,000 balles à des prix bien soutenus. Mardi les transactions s'élevèrent à 7,000 balles. Mercredi la malle apportant les dépêches reçues à Halifax, annonçant l'arrivée du Niagara et une hausse de ⅛ d. sur le marché de Liverpool. Le cours fut Orléans y est porté à 4⅞ d. et les ventes de ce jour atteignirent le chiffre de 13,000 balles, les achats faits à [illegible] sans aucune à l'arrivée du steamer à 80 000 balles, mais les vendeurs dans le district manufacturier sont considérablement augmentés.

Ces nouvelles donnèrent une impulsion nouvelle à nos affaires et 12 500 balles furent prises le même jour à des cours tendant vers la hausse. Hier la demande continua et 7,000 balles furent faites. Aujourd'hui les transactions n'ont été que 6,000 balles, portant les affaires de la semaine à 45 500 balles. Les acheteurs pour le continent ont opéré largement; la hausse a été prise pour le Nord et l'Angleterre. Les prix ont hausse de ⅛ c. depuis la réception des nouvelles du steamer.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.	
Inferior	4¼ @ 5¼
Ordinary	5¼ @ 5¾
Middling	6 @ 6¼
Good Middling	6½ @ 6¾
Middling Fair	6⅞ @ 7
Fair	7¼ @ 7½
Fully Fair	— @ —
Good Fair	— @ —
Good and Fine	— @ —

TABAC—Arrivé depuis le 9 courant 280 boucauts. Expédié dans le même temps, pour Brême 20 boucauts. Stock en magasin et sous vergues des navires 8,551 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1848		14,654
Arrivé durant la semaine	286	
Arrivé antérieurement	6,640	
		6,926
		21,780
Expédié durant la semaine	20	
Expédié antérieurement	13,209	13,229
		8,551

La demande de tabac est toujours bonne, et malgré le peu d'approvisionnement les ventes de la semaine s'élèvent à 390 boucauts, comprenant 9 boucauts admis @ 5⅜—12 do @ 5½—44 do @ 5⅞—13 do @ 4¾—27 do @ admis et 1 refusé @ 4⅞—17 boucauts refusé @ 2¾—7 do @ 3¼—61 do @ 3 cts—15 do @ 3½—19 do @ 3½ la liv. Nous répétons nos anciennes cotes: Lug. 2½ @ 3¾; feuilles inférieures à communes 3¼ @ 4¼ c; fair @ fine 4½ @ 5½, choix 5¾ @ 6½ cts la liv.

SUCRE—Samedi le mauvais temps avait complètement suspendu les affaires de ce marché, mais lundi les transactions reprirent leur cours; le matin une tendance à la baisse se manifesta sur cet article et dans quelques cas des opérations furent faites à ⅛ ct de baisse, mais vers le milieu du jour les prix regagnèrent le terrain perdu et les ventes de la journée s'élevèrent à 2,300 boucauts pour le Nord et l'Ouest. Depuis cet époque les affaires ont été assez considérables, mais l'ensemble été davantage sans le haut prix du fret. Les ventes des quatre derniers jours comprennent 9,800 boucauts, ce qui porte les opérations de la semaine à 5,000 boucauts. Les cours paraissent plus fermes, surtout pour les qualités fair qui peuvent être cotées un peu plus haut, savoir: Inferior 3¼ @ 3⅞—commun 3¼ @ 4¼—fair 3 ⅞ @ 4 cts—prime 4⅛ @ 4⅜—choice 4⅜ @ 5 cts la liv. Il s'est vendu 2,000 boucauts sur plantations à 4 et 4¼ cts la liv., la plus grande partie au premier prix.

MELASSE.—Le marché s'est ouvert lundi avec une bonne demande qui s'est continuée de jour en jour jusqu'à aujourd'hui; les ventes ont été de 4,300 barils, cours 20 @ 21½ cts le gallon; quoique dans quelques cas des lots inférieurs aient été vendus à 18 et 19 cts le gallon; la plus grande partie cependant a été faite à 20½ et 21 cts le gallon. Aujourd'hui le marché a faibli et 1,200 barils seulement ont changé de mains 19 @ 20½ le gallon. Il s'est vendu environ 100,000 gallons sur plantation à 18 et 19 cts le gallon.

FARINE.—Ce marché est peu animé; les ventes de la semaine s'élèvent à 10,000 barils seulement; celles des derniers jours ont eu lieu de $4 40 @ 4 50 pour Ohio; à ce dernier prix une vente de 1,000 barils a été faite à bord d'un chaland. Les marques Illinois, Indiana et Missouri de $4 40 @ 4 65. Les marques favorites de St Louis valent 5 @ 12½ le baril.

CEREALES.—Des affaires considérables en maïs ont été faites cette semaine; les ventes s'élèvent à 60,000 sacs de 33 @ 40 cts le boisseau, quelques bons lots ont été pris de 36 @ 38 cts. Ces cours donnent une baisse causée par la hausse du fret. Le marché a pris depuis hier un peu plus de consistance, et les lots prime jaune ont produit 39 @ 40 cts le boisseau. Il s'est vendu environ 100,000 sacs, qualité inférieure à prime 75 @ 85 cts le boisseau. L'avoine se vend assez bien—cours 28 @ 34 cts le boisseau en sacs, suivant la qualité.

LARD SALE—Rien d'important à remarquer sur ce marché: les transactions de la semaine ont été limitées. Les plats cotés se vendent @ 6 cts; les épaules 3 @ 3¼ cts et le vieux plats coté 6⅜ @ 3 cts la liv. Les jambons mess valent 6 @ 7¼ cts, en enveloppe et passé au sucre 10 cts la livre.

PORC.—Ce marché est plat et les prix tendent à la baisse. Les ventes ont eu lieu, par petits lots—Mess $11 12½ @ 11 25. On peut acheter à $11 et même au-dessous par grande quantité. Nous cotons M. O. $10 75—prime 10 le baril. 100 barils prime ont été vendus à $10 50. Le porc en grenier baisse; nous remarquons les cotes suivantes: 180,000 liv, à $3 60—80,000 @ 3¾ cts, et 40,000 @ 3¾ cts la livre.

BOEUF—Ce marché est dans le même état, la plus grande partie du stock se trouvant entre les mains des vendeurs. Nous cotons—Mess $13 @ 13 50 le baril—Prime $9 @ $9 50. Il s'est vendu 230 tierces prime mess à $13 la tierce.

GRAINE—Ce marché a été plat au commencement de la semaine, mais [illegible] [illegible] de fret sur la graine de lin [illegible] grande partie a été faite de $3 @ [illegible]. Une baisse sur les cours de la graine de coton. Quelques ventes de graine en barils ont eu lieu de 6¼ @ 7 cts la liv.

BEURRE ET FROMAGE.—La demande est modérée et les cours n'ont pas varié. Beurre de l'Ouest d'inférieur @ prime—9 @ 12½ cts—Fromage 6 @ 6¾ cts la liv.

CAFE.—La demande de café de Rio a été bonne; les ventes s'élèvent à 9,000 sacs de 6 @ 6¼ cts la liv, suivant la qualité.

SEL.—Plusieurs chargements sont arrivés de Liverpool cette semaine; les ventes ont été de 45,000 sacs, savoir: commun 72 @ 75; chargements assortis 76 @ 80 cts, suivant la proportion du sel fin. Les lots de seconde main valent 95 cts @ $1 pour le commun, et $1 35 @ $1 45 la liv pour le fin.

SACS EN PITRE—Environ 200,000 sacs de 2½ boisseaux ont été vendus de 9½ @ 9¾ cts la pièce; la plus grande partie cependant au premier prix—60 balles toile en pitre ont été vendus à 15½ la yarde.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE—Ce marché est toujours assez plat aux anciens prix: la Toile vaut 15½ @ 16 cts la yarde—Corde 7 @ 7¾ cts la liv.

WHISKEY—Ce marché a été peu animé cette semaine; les ventes de rectifié ont été faites à [illegible] le gallon; 50 barils whiskey commun ont été pris à 18¾ cts le gallon et 100 do @ 19 cts.

CHANDELLES—Ce marché n'a pas varié. Nous cotons New Bedford et Nantucket 31 @ 31½ cts—Star @ 30 cts la livre; ce dernier prix est une baisse.

CHAUX—Une vente de 800 barriques a été faite à l'encan pendant les premiers jours de la semaine de 70 @ 75 comptant. Les lots de seconde main valent $1 @ $1 10 comptant.

RIZ.—La demande est modérée et les prix sont fermes de 3⅛ @ 3¼ cts la liv. pour riz de la Caroline.

PLOMB—Il ne s'est rien fait sur ce marché; la dernière vente avait eu lieu à $3 87½ @ $4 [illegible].

FRET—Le fret étranger et le cabotage ont une tendance décidée vers la hausse, causée par les arrivages considérables de coton et produits de l'Ouest qui ont eu lieu cette semaine. Les engagements dont nous avons eu connaissance comprennent une barque anglaise pour Glasgow à ⅞ d, et un navire anglais à 17½ d; aussi un navire anglais pour Liverpool à ⅝ d. pour coton et 14 d. pour maïs, un autre à ⅝ d. pour coton et un navire américain à ⅝ d. pour do et 17 d. pour maïs. Les navires anglais chargent rapidement à ⅝ 16 d. Un navire américain a été frété pour le Havre à 1 1/16 et un autre à 1⅛ cts. Cabotage pour Boston—Coton ⅞ cts et le porc pour le Nord de $1 00 @ $1 50 le baril.

CHANGE—Le change est toujours aux cours cités précédemment. Sterling 7 @ 9 p. 100 de prime; France 5f 30 @ 5f 37½—Traites sur New York 60 jours 1⅛ @ 1¼ pr [illegible] d'escompte, à vue ⅛ @ ¼ p 100 prime.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES

Steamship Fanny, Scott, pr Corpus Christi.
Navire Jas. L. Preble, pr New York
Cato, Wilmer, pr Liverpool.
Berlin, Smith, pr Liverpool
Barque Thetis, Foster, pr Boston.
Catharine, Watts, pr Philadelphia.
Lucerne, Johnson, pr Liverpool.
Brick Virginia, Tredway, pr Richmond.
J. H. Long, Long, pr New York.
Transit, Nelmes, pr St Vincent.
Georgiana, Gilchrist, pr New York.
Goëlette May Warne pr St Iago de Cuba.
Mystic, Smith, pr Mobile.
Oregon, Trench, pr Tampico.

ARRIVES

Steamship Globe, Place de Brazos St Iago.
Navire Kyle, William, Rogers, de Bangor.
Lord Sandon, Welch, de Liverpool.
Barque Northamberland, James, de Bangor.
Duncan Richie, Neal, de Liverpool.
Franc-ka, [illegible], de Palerme.
Goëlette Fairy, [illegible], de la Havane.
Win & Elizabeth.

—STEAMERS—

[illegible], de Baton Rouge.
John Adams, Jones, de Cincinnati.
Fay Lagle, Maggio, de St Martinville.
Ben Worth, Charles, de Vicksburg.
Natchez, Holmes, de Hard Times.
Mary Foley, Dalleré, de [illegible].
[illegible], Martin, de Pointe à la Hache.
Mobile, Button, de Mobile.
[illegible], de Pointe à la Hache.
De Vernon, [illegible], de [illegible].
Osaka, Landry, de Baton Rouge.
Wilson, [illegible], de Windsor.
Joe L. Day, Alberton, de Mobile.

Au bas du fleuve et montant.

Navires Chatham & Margaret; 3 navires, 2 barques, 1 brick et 3 goëlettes dont les noms sont inconnus.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Europa, de Liverpool à New York	10 Fev
America, de Liverpool à Boston	24 Fev

D'AMERIQUE.

Europa, de New York à Liverpool	7 Mars
America, de Boston à Liverpool	21 Mars

Le navire QUEBEC, de New York, est en déchargement au wharf de la rue St Joseph. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront envoyées à leurs frais et risques.
J. W. STANTON & Co.,
Enc. Magasins et Lafayette
16 fev

Le navire suédois SCANDINAVIAN, commencera son déchargement aujourd'hui, vis-à-vis de l'Hôtel. A vendre par le soussigné, la cargaison du dit navire, reçue, à la convenance des acheteurs.
AUG. MOLIER,
13fev 22, Vieille Levée.

Le trois mâts autrichien IVO, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis de la rue de l'Hôpital. Les consignataires sont requis de le rendre [illegible] de leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les reçus n'auront point été pris dans le délai de cinq jours seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques des consignataires.
G. M. LUCAS,
13 fev 30, rue Bienville.

Ni le capitaine ni le consignataire du trois mâts barque autrichien IVO, ne répondront de aucune dette contractée par l'équipage de ce navire.
G. M. LUCAS.
13 fev

Culte Protestant Français.

M. WOLFF, de Genève, ministre du S. Evangile, étant de retour en cette ville, prêchera tous les dimanches à onze heures du matin. Le service est maintenant établi d'une manière permanente, et a lieu dans la salle de la maison No 117, rue Royale, entre Conti et St Louis. 16 fev—cf

EN VENTE

CHEZ V. Hebert, libraire, rue Chartres, Lazarus, encoignure St Antoine et Royale, et à la Bourse St Louis. *Les Guerres de Chevaux ou Lettres de la Jeune Amérique à la France Républicaine*, par M. Aucher [illegible]. Prix 50 cts.

On trouvera chez les mêmes libraires. *Les Pionniers de l'Orégon*, ouvrage du même auteur.
Prix $1. 17fev—10

Bureau du Telegraphe du Peuple,
A la Bourse du Commerce, rue St. Charles.
Nlle Orléans, 17 février 1849

Ce Bureau est ouvert pour la transmission des dépêches, à n'importe quel point des Etats du Nord et de l'Ouest.
CHAS. DOANE,
17 fev—6 Commissaire.

Bureau du Recorder de la Municipalité No 3.

Il y a environ trois semaines qu'un nègre, conducteur d'un dray appartenant à M. Bruneau, a apporté et déposé au bureau du Constable en chef, quatre barils de graisse, la marque desquels est illisible. Le propriétaire peut les réclamer en s'adressant au bureau et en payant les frais.
P. SEUZENEAU,
17 fev—3 Recorder, Municip. No 3.

$20 de Récompense

SERONT payées à la personne qui rapportera au magasin de vannerie rue de Chartres, No. 132, ou à B. Danos, sellier, rue St-Claude, No. 291, un ballot noir contenant trente trois écharpes écossaises, perdu depuis la Levée jusqu'à la rue Dumaine, encoignure Condé. 17 fev—1

A louer présentement

UN appartement au premier, avec balcon, composé de deux grandes chambres à feu, deux cabinets et un large corridor, cuisine, etc. S'adresser rue Royale, No. 343, entre l'Ursuline et Hôpital. 17 fev—1

Demande d'un Barbier.

ON demande un bon ouvrier barbier. S'adresser encoignure Dumaine et Condé, chez
17 fev—3 A. DUDOUSSAT.

DROGUES, balances, poids, instrumens de chimirgie, plantes médicinales, graines aromatiques et autres, verrerie, poterie, bandages, suspensoirs, seringues, appareils de chimie, produits chimiques, papier à filtrer, tamis à tambour, pulvériseur, &c, &c.

En débarquement du navire Hargrave, du Havre, et à vendre par H. BONNABEL,
Pharmacien Droguiste,
37, rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez.

CHAUSSONS DE LAINE—250 douzaines chaussons de laine tricotés à la campagne, à vendre par FROST & Co.
17 fev 10, rue des Magasins.

CASQUETTES—En fourrures et veau marin, à vendre par FROST & Co,
17 fev 10, rue des Magasins

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—102 caisses en débarquement du navire Astracan, à vendre par
R. G. HOBBS,
17 fev 12, rue de la Douane.

SUCRE CANDI—150 caisses de candi rouge et blanc, à vendre par
F. J. HART & CO,
17 fev 25, rue Tchoupitoulas.

CHAUX—300 barriques chaux de Thomaston, à vendre par JOHN STROUD & Co,
17 fev 146, rue Commune.

BRIQUES à feu—100 milliers briques anglaises et Pittsburg, en déchargement et en entrepôt, à vendre par JOHN STROUD & CO,
17 fev 146, rue Commune.

CIMENT—500 barils ciment de Newark et de Rosendale, à vendre par
JOHN STROUD & Co,
17 fev 146, rue Commune.

PLATRE DE PARIS—Poussière de marbre, terre à feu et crins à plâtrier, à vendre par
JOHN STROUD & Co,
17 fev 146, rue Commune.

TOILES, indiennes et mousselines pour le marché mexicain, reçues par les navires W. H. Harbeck, et Ocean Queen, de Liverpool— [illegible]

AU PUBLIC.—Le soussigné devant partir sous peu de cette ville pour San Francisco, de la Californie, prévient les personnes qui auraient quelques réclamations à faire, et celles qui peuvent lui devoir, de se présenter dans le terme de quinze jours, de cette date, chez lui à l'encoignure des rues du Camp et Girod.
Nlle Orléans, 11 février 1849.
16 fev—10 JOSE MARTINEZ.

Graines de Jardinage et arbres Fruitiers.

REÇU par les navires Lyon, Hargrave et Lorena, du Havre:

Un grand assortiment de graines pour jardin, de fleurs, de pour fourrage, un bel assortiment de premier choix d'arbres à fruits en très bon état, pruniers, poiriers, abricotiers, pêchers, neffliers, amandiers, cerisiers, vignes, groseilliers et cassis. On trouvera également dans l'établissement une très belle variété de roses nouvelles et un grand assortiment de plantes et arbustes, [illegible]

A VENDRE.

200 COLIS—Gobelets, verres à vin, salières et poivrières, cuvettes à l'huile et au vinaigre, sucriers; verres à veilleuses, verrerie pour cages d'oiseaux; flacons d'eau de Cologne, de 1, 2, 4, 6 et 16 onces; fioles pour nourrices; biberons, bouteilles couvertes blanc, photo et bleu.

S'adresser au magasin d'encan No. 29 Vieille Levée.
16fev—lm CH. MAILLOT

BOTTES, Souliers, Brodequins, Chapeaux, Casquettes, &c.—Actuellement en débarquement du navire Astracan, et en magasin, formant un assortiment convenable au détail de la campagne, à vendre à bas prix, par
FROST & CO.
16 fev 10, rue des Magasins.

REÇU par les derniers arrivages par la voie de New-York,
100 livres soie noire-blanche pour tailleurs;
10 do do diverses couleurs;
60 douzaines cravates noires de Fraise;
30 pièces de foulards, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
16 fev Nos. 9 et 10, rue Jefferson

EN débarquement du brick San Gio Batta,
1 caisse soieries pour robes, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
16 fev Nos 9 et 10 rue Jefferson

SEL—5,000 sacs, fin et gros, de Liverpool.
GRAINE DE LIN—2,000 boisseaux, en tierçons.

TOILE D'EMBALLAGE—300 pièces, de Kentucky, à vendre par C. J. WHEELER,
16fev 5, Bank-place

PLATRE—300 barils Chagins & Co, à livrer;
100 do de New-York, en magasin, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
16 fev 99, Magasins, et 11 Magasins Rouges

SOUDE—En barils, tierçons et boucauts, en débarquement des navires Harbeck, Caroline, Oswad et Far West, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
16 fev 99 Magasins et 11, Magasins Rouges

POIL A PLATRE; Briques à feu, Chaux de ocrier; Poudre de marbre, Huile de Palmier; Résine et matériaux de construction en général, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
16 fev 99 Magasins et 11 Magasins Rouges

LE soussigné offre à vendre, en débarquement des navires Arthémise et Ivo, de Bordeaux.

[illegible]

FERBOS FRERES,
enc. Royale et Dumaine

Note.—Le cognac à droit au drawback. 13 fev

A Vendre par D. LANATA, dans le magasin de la Douane,
300 caisses vin bon ordinaire.
20 demi pipes cognac, 4me preuve.
20 quarts do do 13fev

CHANGE SUR GENES—A vendre par
D. LANATA,
13fev 9 et 10, Jefferson

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par
D. LANATA,
13fev 9 et 10, Jefferson

NATHAN JARVIS & CO., encoignure Magasine et Commune, ont à vendre: [illegible]

AUSSI—Un grand assortiment de drogueries et médecines, à vendre aux conditions les plus favorables. 13 fev

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Arthémise et Ivo, venant de Bordeaux:
150 barriques vin rouge, de diverses qualités.
200 barils vin blanc Haut Sauterne.
[illegible] caisses vin rouge Cantenac Médoc.
100 caisses vin blanc Haut Sauterne.
G. M. LUCAS, 30 Bienville

DAMEJEANNES françaises—A vendre par les soussignés, en lots à la convenance des acheteurs, l'assortiment ci-après, reçu par les navires Hargrave et Pie IX.
600 damejeannes de cinq gallons,
150 idem de trois do,
30 idem de deux do,
275 idem de un do.
10 fev J. F. BERCIER, 34 Vieille Levée.

Pour la Californie!!!
GRAND RABAIS.

[illegible]

Aux Voyageurs.

[illegible]

AUX EBENISTES.
Planches et placages d'acajou, érable pour chaises, balustrades, &c.
PAR P. M. SCOFFY.

SAMEDI, 17 courant, à 10 heures et demie, il sera vendu au No 87, rue du Canal:
Un assortiment de planches et placages d'acajou de différentes grandeurs et épaisseurs, [illegible] [illegible]. Conditions—comptant. 15 fev

VIN EN BARRIQUES—Reçus par le navire Ocean, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés
184 caisses vin St Estephe
[illegible]
J. F. BERCIER & Co.
1 fev 34 Vieille Levée

GRAINES FRAICHES de Jardinage
Garanties être de la récolte de 1848.

LE soussigné a en magasin un grand assortiment de graines de jardinage se composant de [illegible]
W. DINN, Agent
15 fev

EN déchargement du navire Frederick Warren, de Bordeaux:
[illegible]
A vendre par VICTOR MAIGNAN,
15 fev 87, rue St-Louis.

EN déchargement des navires Arthemise et Ivo, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge, Château Bellevue;
100 demi barriques vin blanc, Haut Sauterne;
6 balles contenant 150 milliers bouchons diverses qualités;
A vendre par VICTOR MAIGNAN,
15 fev 87, rue St-Louis.

VINS ET EAU-DE-VIE—En déchargement du navire Arthemise, de Bordeaux.
20 quarts pipes vieux cognac, marque J. & J. Prom & Co.
20 barils vieux cognac, do do do.
20 barriques vin rouge à l'usage des familles
27 barils vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par Fco DE PUENTES & CO.,
15 fev 92, rue Commune.

CIGARES de la Havane—50,000 cigares des meilleures marques, venant d'arriver et à vendre par Fco DE PUENTES & Co.
15 fev 92, rue Commune.

CONFITURES de la Havane—Un assortiment de confitures en pots et boîtes de fer blanc, à vendre par Fco DE PUENTES & CO.,
15 fev 92, rue Commune.

CIGARES de la Havane—Deux millions de cigares de la Havane, comprenant un assortiment complet de Regalias, Impériales, Canones, Trabucos, Panetelas et Millars, toujours en mains. Aussi—Papier et cigarettes, et tabac à chiquer, à la convenance des acheteurs, et à vendre par
J. M. CABALLERO.
15 fev 32 Vieille Levée.

CIGARES Principe—Cent mille principes de la marque bien connue du Bucanero, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
15 fev 32, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Arthemise de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
75 barriques vin rouge Mouton and;
5 do do vieux Bon Tems Dubarry,
15 do do do Cantenac Médoc,
15 de pipe vieux cognac, fine champagne.
24 do do 4me preuve,
30 caisses de 12 bouteilles absinthe,
30 do do vin Château Leoville,
24 do do do do Bel Air,
10 do sardines à l'huile, en grandes boîtes,
12 do do do ½ do,
8 do do do ¼ do.

SOCIÉTÉ DES DISCIPLES DE BERANGER

LES membres et amis de cette société sont prévenus qu'un BANQUET aura lieu samedi 24 février 1849, à une heure de l'après midi, au lieu ordinaire de ses réunions, en l'honneur de l'anniversaire de la République française, chez M. Daroux, en face le théâtre.

Prix de la souscription, $1 00

S'adresser chez Mr. JAURQUEZ, rue d'Orléans, No 91.
Mr. MEGRE, rue Royale, No 213.
Mr. DAROUX, en face le théâtre.
Mr. LANGE, en face le Passage rue St Pierre.
14 fev—3

AVIS.

ON demande une institutrice capable d'enseigner le français, l'anglais et la musique—sur une habitation à 60 milles au bas de la ville. Pour plus amples informations, s'adresser rue de la Croissance, No 93. 14 fev—6

MARCHANDISES DE PRINTEMPS

REÇU par [illegible] Pie IX, Lyons, Gironde, Havre:

[illegible] Dolfus Mieg & Co.
[illegible] nouveauté, Hartman & Fils,
barèges divers,
mousseline blanche unie
do brodée blanc et couleur.
do brochée à la jacquard.
rideaux de mousseline brodée.
do tulle do
taies d'oreiller.
mérinos noirs, double chaîne 5/4.
drap noir léger de F. Bacot & Fils.
mouchoirs madras, assortis de qualité.
rubans gros de Naples riches No. 12.
do économie Nos 7, 9 et 12.
taffetas noirs No. 1 1/2 à 14.
toile brazelles et crêpe assortis de couleur.
mouchoirs de batiste, unis et brodés.
chemises de couleur, Mulhouse.
soierie noire 25, 30 et 32 pouces.
gants et mitaines de filet unis et égyptiens.
éventails assortis
pèlerines et fichus imitation dentelle.
ombrelles nouveauté, avec et sans franges
dentelle noire et valenciennes.
voilettes brodées blanches et noires.
bourses et sacs filet pour dame et enfant.
tulle et mousseline brodés pour mantilla.
serge noire pour tailleurs.
coutil do do

A vendre par Fr. BONIS,
13fev 68, rue Conti, en face la banque de la Louisiane

Avis aux Propriétaires, Architectes et Entrepreneurs.

L. F. DELAMARE, Directeur et contre-maître des ateliers de la Société de la Vieille Montagne (dite Moselman Zinc Mines) à Paris, vient d'ouvrir une manufacture de travaux de zinc, cuivre, plomb, ferblanc et tôle, pour bâtiments et ustensiles de ménage, le tout confectionné d'après les nouvelles améliorations.

Il se charge principalement de couvertures en zinc qu'il garantit de toutes réparations pour 20 ans, installations de bains, garde robes inodores, pompes, en un mot, tous travaux d'ornements et fantaisie. Fabrique spéciale de lettres en relief en tous genres.

Référence:

Chez Slark, Day, Stauffer & Co.

S'adresser à la Fabrique, rue Franklin, 37, entre Conti et Bienville, où on trouvera tous les modèles des travaux ci-dessus indiqués. 6fev—

Zinc de Mosselman, pour couvertures.

LES soussignés agents du zinc en feuilles de la célèbre compagnie de la Vieille Montagne, appellent l'attention des entrepreneurs sur leurs articles qui (lorsque la qualité et l'épaisseur voulue sont réunies), offrent sous le rapport de la durée et de l'économie des avantages considérables. [illegible]
SLARK, DAY, STAUFFER & CO.,
72 fev—12 Encoignure Canal et Magasine

Dissolution de société.

LA société en commandite existant entre nous, à été dissoute d'un commun accord, par acte passé devant L. Hermann, notaire public, en date du 12 août 1848, et la liquidation en a été réglée à notre entière satisfaction.
Nouvelle-Orléans, 9 février 1849.
J. BEUGNOT,
10 fev—6 CH. LAFFON.

MAISON A LOUER ET MEUBLES A VENDRE—La maison No 70, rue Royale, sera louée à un bon locataire qui aurait besoin d'un ameublement confortable. Les meubles conviendraient à une pension bourgeoise, ou à une famille. S'adresser sur les lieux. 10 fev—6

DE POUILLY & CO. ayant transporté leur bureau à l'encoignure de la rue Toulouse et du côté Ouest du Vieux Bassin, préviennent de cette circonstance pour offrir tous leurs respectueusement aux personnes qui ont, jusqu'à ce jour, honoré de leur patronage, et en même temps donner avis au public qu'ils continuent de se charger de [illegible] [illegible]
12 fev DE POUILLY & CO

Leçons d'escrime.

M. BAUDOUIN prévient le public qu'il vient de rouvrir sa salle d'armes à l'encoignure de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse, au premier, dans la maison connue sous le nom de Café Tournée. Le prix des leçons est extrêmement modéré, et M. Baudouin espère, par son méthode parmi tous les nouveaux élèves de cette ville, [illegible]
17fev—3m

CHAPEAUX et linge etc.—12 caisses chapeaux pour [illegible] une caisse d'œuvre de linge fait, convenables pour la campagne et à vendre à bon marché, par JOHN WIGHTMAN & CO.,
13 fev No 11, rue St Charles, au Premier.

Marchandises convenables pour le marché Mexicain

20 [illegible] [illegible]
JOHN WIGHTMAN & CO,
[illegible]

Marchandises parisiennes.

PLUSIEURS caisses de mousseline imprimée dernières modes, en petits dessins, bon teint, et convenables pour le commerce de la ville. Aussi, reçues en St. et le pourrait être au tout du et de blanc et écru, à vendre à bon marché, par
JOHN WIGHTMAN & CO,
13fev No 11, rue St Charles, au 1er.

A VENDRE en débarquement du navire Arthémise, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge St-Julien Médoc
1 barils vin blanc Haut Barsac.
1 do do do Sauterne.
40 barriques vin blanc de Grave.
DUBUCH Frères,
13fev 77, rue St Louis, entre Royale et Bourbon

A VENDRE en magasin:
100 barriques vin rouge vieux Médoc St Julien.
15 do do extra Château Lafitte.
25 do do Haut Talence.
30 do do Château Margaux.
DUBUCH Frères,
13fev 77, rue St-Louis, entre Royale et Bourbon

300 caisses vin rouge Château-Margaux; 300 do en Château Lafitte et Haut-Brion; 55 do do vieux Château Cos Destournel; 100 do do Fr. Margaux en demi bouteilles; 100 do vin blanc Haut Sauterne et Haut Barsac; 50 do cerises à l'eau de vie, à vendre par DUBUCH F.
13fev 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

100 caisses absynthe suisse; 25 do kirshwasser, 10 1/2 pipes cognac, 5 1/4 do vieux do; 300 mille bouchons pointus; 300 do do réguliers fins et superfins; 20 m. pour dame jeannes, 30 douzaines fromage tête de maure; 20 caisses pruneaux de 12 pounds chaque; 10 do fruits et marrons au jus, &c, à vendre par DUBUCH Frères
13fev 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

GANTS—400 douzaines gants de Courvoisier, de Paris, en débarquement du navire Pie IX, à vendre par COURVOISIER & Co,
10 fev encoig. Royale et Orléans.

CHAMPAGNE—310 paniers vin de Champagne, en débarquement du navire Gironde, à vendre par COURVOISIER & Co.
10 fev encoig. Royale et Orléans.

Bureau de l'Agence de la Compagnie d'Assurance mutuelle du Sud.

Nouvelle Orléans, 6 février 1849.

LE soussigné par cette compagnie portant les Aperçus de l'année 1849 à GARANTIE POUR CENT, a été reçu et sera délivré sur application.
6 fev L. MATTHEWS, Agent.

Mlle FANNY ET Mme VIDALO,
Rue Royale entre Bienville et Conti, No. 72.

NOUS avons l'honneur de prévenir les dames et les Messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'ayant un très joli choix de fleurs artificielles, coiffures de Bal, couronnes de mariée, garnitures de chapeaux, agrafes pour robes, nous vendrons à des prix très modérés: ainsi qu'un joli choix de CAPOTES et chapeaux de velours à $3, $4, $5 et $6.

Lingerie et parfumerie très fine, cold-cream et crème de concombre, gants en peau, pour dames et pour enfants, etc. 8 fev—12

P. & E. REILLY
EN LIQUIDATION.

LES soussignés, à partir de ce jour, offrent en vente, leur assortiment de toiles d'Irlande et de marchandises françaises à 25 p 0/0 au dessous de leurs prix ordinaires.

Les acheteurs trouveront une occasion rare d'un choix de marchandises d'importation récente à des prix réellement très avantageux.

Ceci ne doit pas être regardé comme un avertissement fictif, notre liquidation étant la conséquence de la mort toute récente d'un de nos associés.

P. & E. REILLY,
Encoignure Royale et Canal.

Nous recevons en ce moment nos marchandises de printemps, comprenant barèges, jaconas, organdis, batistes, foulards à dessins, mousselines de soie placées en toutes nuances, mousselines unies, [illegible] en couleurs, &c., toiles pour chemises, de 20¢ à bons, linge de table en toutes largeurs, etc., tissus expressément pour nous dans les meilleures fabriques d'Irlande.
2 fev—1m

Aux Habitans, Ingénieurs, etc.

[illegible]

AUX GOURMETS.

[illegible]

AMUSEMENS

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi 17 février 1849.

La reprise de

LE DOMINO NOIR,

Opéra en 3 actes, musique d'Auber.

IL FAUT QU'UNE PORTE SOIT OUVERTE OU FERMÉE,

Comédie en 1 acte.

Dimanche — Septième soirée de l'engagement de M. et Mme MONPLAISIR et leur Compagnie.

ESMERALDA,

Grand ballet pantomime en 2 actes et 5 tableaux, par Perrot.

Le spectacle commencera à 6 heures et demie.

SALLE ST-LOUIS.

Dernier Bal Masqué de Société.

JOUR DU MARDI GRAS, 20 FEVRIER.

MESSIEURS les souscripteurs et autres qui désireraient assister à ce bal sont priés de laisser leurs noms au bureau de la salle de bal. Le comité d'admission se réunira tous les jours afin de répondre aux demandes qui lui seront présentées. La Rotonde St-Louis sera ouverte pour cette occasion. Un magasin de masques et de costumes sera ouvert dans l'établissement.

Le bureau de la salle de bal est ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à 3 P. M., et de 4 à 5 heures P. M. 17 fev—3f

Bal et Soupers des Célibataires Modèles.

MESSIEURS les membres du comité d'invitation du bal susdit sont invités à se réunir dimanche prochain à 1 heure P. M. afin de faire les invitations pour le dit bal. 17 fev—1t

Immense Succès.

SECONDE semaine des représentations de Monsieur ALEXANDER, le célèbre magicien, le plus grand nécromancien du monde—Les mystérieuses et populaires soirées orientales auront lieu chaque soir à l'Armory Hall, les mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche, 14, 15, 16, 17 et 18 courant.

Le MIROIR MAGIQUE ou Miroir de Dieu [illegible] montré chaque soir ainsi que les scènes suivantes

Le programme du spectacle sera changé chaque soir.

La représentation sera précédée d'une ouverture exécutée par un orchestre.

Les portes ouvriront à 6 1/2 heures et commencera à 7 heures et demie précises.

Billets 50 cents; les enfants moitié prix. 14 fev—6f

NOUVEAU CIRQUE MONSTRE De Stone et McCollum.

Sous la direction de JOHN SMITH.

LE public de la Nouvelle-Orléans est respectueusement informé que le Nouveau Cirque sous TRE DE STONE & McCOLLUM, sous la direction de John Smith, donne ses représentations sur

LA PLACE CONGO.

La troupe est la plus nombreuse des Etats Unis et comprend une réunion de talents sans égal dans aucun cirque en tout pays.

Les représentations consisteront en une série d'exercices gymnastiques et acrobatiques, et des actes, scènes et travaux équestres les plus brillants, les mêmes qui ont été si chaudement applaudis par les habitans de Mobile pendant les neuf dernières semaines.

Parmi les premiers talents attachés au NOUVEAU CIRQUE MONSTRE, nous devons mentionner les noms des suivans, qui, dans le genre spécial à chacun d'eux, ont été généralement reconnus comme sans rivaux dans le monde.

EATON STONE, le meilleur cavalier du monde sur un cheval nu; T. McCOLLUM, sans égal comme écuyer; la BELLE ROSA, la célèbre écuyère; JOHN SMITH, reconnu comme le meilleur acteur actuellement pour les rôles de nègre; H. P. MADIGAN, M. J. LIPMAN, J. BLACKWOOD, J. R. PROCTOR, LAWS, D. W. STONE, P. COLEMAN, B. BROWN, FRANK J. BERNARD, A. & W. HUMPHREY, BEN JOHNSON, GREEN, JOHNSON, &c., &c.

Le 4 fév. on pourra entrer dans l'amusement du Cirque Monstre est en libre exposition au complet, sous la direction du célèbre S. K. Gabriel. Toute l'arène sera brillamment éclairée au gaz, et des places seront arrangées pour la commodité des Familles; on pourra les retenir à l'avance en s'adressant au bureau, entre 11 et 12 heures A. M.

Prix d'entrée

Stalles—25 c. Parterre—25 c.

Places pour les personnes libres de couleur—25 c.

Enfants et domestiques—moitié prix.

1er fev JOHN W. SMITH, Directeur

SALLE DE BAL DU GLOBE

Encoignure St-Claude et St Pierre près du Vieux Bassin.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement sera ouvert le plus grand soin et le plus grand confort possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir de samedi, 26 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque des bals seront régulièrement ouverts tous les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre ces réunions des plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.

SALVADOR VICENZA, Propriétaire
GEO. H. STEPHENS, Directeur

N.B.—On trouvera jeunes à cet établissement un café constamment approvisionné des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées.

Vente de Steamers du Gouvernement.

DES propositions cachetées seront reçues par le major D. D. TOMPKINS, Quartier Maître de l'armée des Etats Unis, au No. 149, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, jusqu'à midi, le 20 février 1849, pour l'achat des steamers ci-après désignés et appartenant aux Etats Unis. Ces propositions seront laissées à la disposition du Quartier Maître Général, savoir

Le navire à vapeur ALABAMA, de 700 tonneaux, machine de force de 300 chevaux, bouilloires neuves, reconstruit la saison dernière; il y a un appareil pour faire de l'eau fraîche, un condenseur de Hall, et porte tous métaux voiles.

Le navire à vapeur NEW-ORLEANS, de [illegible] tonneaux, en bon état et en armement complet, machine est de la force de 375 chevaux; il a 800 balles de place et 25 pour passagers.

Le navire à vapeur FASHION, de 697 tonneaux, sa machine est de la force de 280 chevaux. [illegible]

SALON DE CREMES A LA GLACE

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de faire l'ouverture de son salon de Crèmes à la Glace, situé rue St Ferdinand, une porte de la rue Gravier et vis à vis l'Eglise de R. M. Clapp, où il tiendra constamment une variété de crèmes à la vanille, ananas, citron et une variété d'autres crèmes, suivant la saison, ainsi que des sorbets et des limonades glacées.

Le soussigné espère par ses soins, et le service de son établissement, mériter le patronage du public.

Les familles seront servies promptement et à des prix raisonnables.

Dans le magasin, au-dessus du salon, on trouvera constamment du soda, mead et un grand assortiment de fruits, ainsi que des articles de confiserie de toute espèce.

31janv—4m1f LAZZARO DANCEVICH

Sirop de Daphnine.

de P. A. BERTRAND, Pharmacien,
Encoignure Bienville et Royale

L'expérience et l'observation sont les plus sûrs moyens de parvenir à la vérité: aussi est-ce d'après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandé comme spécifique dans la Diarrhée et la Dysenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aiguë ou chronique. 30jun—6m

Remède magique de Dalley.

Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main

Dépôt du Sud, au No 131, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars

Mme. CLARET

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Paris, recommandée par les meilleurs médecins de cette ville, où elle exerce sa profession depuis huit ans, a l'honneur d'annoncer aux dames de sa clientèle qu'elle a établi son domicile No. 94, rue Bourbon, encoignure Bourbon.

Mme Claret s'occupe spécialement des maladies de l'Utérus, sous la direction du médecin des dames qui voudront réclamer ses soins

Ne pas s'adresser à son ancien domicile, No. 176, rue Bourbon, avec lequel elle n'a plus de commun. 16 fev—1m

MME SUZANNE MONNIER, accoucheuse reçue à la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services aux Dames de la Nouvelle Orléans pour tout ce qui concerne sa profession.

S'adresser, pour références, à MM. les Docteurs

BAHIER,	CARTIER,	LABATUT,
BARBE,	DELERY,	LAMBERT,
BEUGNOT,	DARET,	TURPIN,

Et à M. P. POULE.

Sa demeure est rue Trème, No 164, entre St Pierre et Orléans. 29 dec

AU PUBLIC.

LE docteur PIERSAN de retour en ville, dans l'intention de reprendre l'exercice de sa profession, a pris domicile rue Toulouse, No. 37, près de la Banque des Citoyens.

MONSIEUR le docteur PIERNAS prévient ses amis et le public, qu'il a établi son domicile, rue du Canal, No. 77.

On le trouvera tous les jours chez lui de [illegible] heures P. M. 7 fev

Changement de domicile.

LE Dr. J. U. LANDREAUX a transporté son domicile à la rue Conti, entre Dauphine et Bourbon, en face de l'institution Royer & Brion. 10 jan

Grande Fantaisie pour Piano

Composée et dédiée aux Dames pianistes de la Nouvelle-Orléans,

Par M. ROLLING

A Vendre à la Nouvelle-Orléans, chez les principaux Marchands de Musique. 16 fev

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA Société existant en cette ville sous la raison de MARTIAL PEYRET & Co, a été dissoute d'un commun accord, et M. C. FABRE est seul chargé de la liquidation.
Nouvelle-Orléans, 1er février 1849
MARTIAL PEYRET,
PAUL JUGE, Fils.
10fev—3t

Avis de Société.

LES soussignés continueront le même genre d'affaires et la commission en général, sous la raison commerciale de PAUL JUGE FILS & CO, rue No. 27, rue St-Louis.
Nlle-Orléans, 1 février 1849
PAUL JUGE FILS,
C. FABRE.
1er fev—1m

MARCHANDISES ayant droit au drawback et convenables pour le marché mexicain [illegible]
DUNCAN KENNEDY,
[illegible]

[illegible]